

Communiqué de presse SUBLIME Energie
Plélo (Côtes-d'Armor), le 14 avril 2026

Première mondiale :
SUBLIME Energie liquéfie l'ensemble du biogaz à la ferme
Une innovation qui fait entrer la méthanisation à la ferme dans une nouvelle ère grâce à la production de bioGNL et de bioCO₂ liquide.



SUBLIME Energie a inauguré à Plélo (Côtes-d'Armor) son démonstrateur « Charlie », premier système au monde de liquéfaction du biogaz. Pour la première fois, la méthanisation à la ferme permet de produire un carburant renouvelable sans dépendre des réseaux gaziers. Grâce à une technologie qui densifie et transporte le biogaz produit sur site, selon une logique inspirée de la tournée du laitier, la startup déploie un modèle industriel décentralisé. Dans ce-dernier, le biométhane est transformé en bioGNL pour la mobilité lourde, tandis que le bioCO₂, coproduit issu du biogaz, remplace le CO₂ fossile pour plusieurs usages agricoles et industriels. Avec ce démonstrateur, SUBLIME Energie change d'échelle pour transformer un gisement agricole diffus en nouvelles ressources renouvelables.

Sortir la méthanisation de ses limites structurelles

Aujourd'hui, une large partie des exploitations agricoles reste exclue de la méthanisation en injection. Les volumes insuffisants, l'éloignement des réseaux et les investissements trop lourds sont autant de freins qui limitent l'essor de la filière biométhane.

SUBLIME Energie propose un changement de paradigme en s'inspirant d'un modèle simple et éprouvé : la tournée du laitier. Concrètement, le biogaz produit à la ferme est liquéfié, puis collecté directement sur les exploitations avant d'être acheminé vers une unité de valorisation mutualisée. Cette approche permet à des fermes trop petites ou isolées de participer à la production d'énergie renouvelable, tout en contournant les contraintes liées aux infrastructures gazières.

Elle ouvre également une voie de reconversion pour les unités de méthanisation en cogénération en fin de contrat, ou souhaitant rompre ce-dernier, prolongeant ainsi leur durée de vie et améliorant leur rentabilité.

Une rupture technologique

Au cœur du dispositif, un procédé breveté permet de liquéfier le biogaz directement à la ferme. Cette transformation densifie l'énergie produite et rend son transport possible hors réseau. Le mélange sera acheminé vers des unités centralisées, où sont réalisées les opérations d'épuration et de conditionnement de bioGNL et de bioCO₂.

Le démonstrateur « Charlie » constitue le dernier jalon de recherche et développement de l'entreprise. Il regroupe, à titre expérimental, l'ensemble des briques technologiques sur un même site, incluant la liquéfaction à la ferme et l'épuration mutualisée du gaz par distillation cryogénique. Cette configuration permet de valider le procédé en conditions réelles.

Adossé à l'exploitation Gazéa, pionnière de la méthanisation en Bretagne, « Charlie » transforme directement le biogaz produit sur place. Sa capacité atteint environ 180 tonnes de bioGNL et 330 tonnes de bioCO₂ liquide par an. Les premières productions interviendront dès cette année, à l'issue des phases d'essais et de mise en service.

« Nous faisons changer d'échelle la méthanisation agricole à la ferme »

« Avec Charlie, nous démontrons qu'il est possible de sortir la méthanisation de ses contraintes historiques. En liquéfiant le biogaz à la ferme, nous ouvrons un modèle hors réseau capable de valoriser un gisement agricole diffus à grande échelle », déclare **Bruno Adhémar, président et fondateur de SUBLIME Energie.**

Décarboner, produire localement, valoriser autrement

Au-delà de la performance technologique, le projet s'inscrit dans une transformation plus large des modèles énergétiques. En amont, la méthanisation permet de réduire les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux effluents d'élevage et de limiter le recours aux engrais fossiles. En aval, le bioGNL constitue une alternative bas carbone au diesel pour les transports lourds, avec des réductions significatives d'émissions des GES (-85% par rapport au diesel). À terme, la solution sera également pertinente pour les usages agricoles et maritimes où l'électrification est difficile. La valorisation du bioCO₂ complète cette approche en remplaçant du CO₂ fossile dans de nombreux usages industriels et agricoles.

Un levier de souveraineté énergétique et de revenus agricoles

Une part importante du potentiel de biométhane reste aujourd'hui inexploitable faute d'accès aux réseaux. Ce gisement, estimé à 26 TWh à horizon 2050, constitue une

opportunité stratégique pour la France. SUBLIME Energie entend capter une partie de ce potentiel en produisant localement des gaz renouvelables.

Le modèle repose sur l'achat de biogaz brut aux agriculteurs, leur assurant un revenu complémentaire stable, sans investissement supplémentaire nécessaire dans les équipements de valorisation. Les agriculteurs peuvent, si ils le souhaitent, participer à l'actionnariat du projet.

« L'avenir de l'élevage ne peut-être assuré que par la démocratisation de la production de biogaz »

« Il n'y a pas d'avenir pour l'agriculture en Bretagne sans élevage. Or, l'avenir de l'élevage ne peut-être assuré que par la démocratisation de la production de biogaz et le soutien à cette production. Le modèle de SUBLIME Energie est la solution concrète pour permettre aux élevages de s'adapter », alerte **Alain Guillaume, agriculteur-méthaniseur fondateur de Gazéa et de l'association des agriculteurs méthaniseurs de France.**

Une feuille de route industrielle déjà engagée

Avec « Charlie », SUBLIME Energie valide son dernier jalon technologique et entre dans une phase d'industrialisation. L'entreprise prépare en parallèle son passage à l'échelle avec le projet « Delta », qui réunira une dizaine de fermes autour d'un hub mutualisé dans les Côtes-d'Armor. Ce premier de série industrielle permettra une production à plus grande échelle de bioGNL et de bioCO₂, avec une mise en service prévue à l'horizon 2028.

Au-delà, SUBLIME Energie vise un déploiement rapide à l'échelle nationale et européenne, avec l'ambition de structurer une nouvelle filière énergétique.

Pour accéder au kit presse, cliquez [ici](#)

À propos de SUBLIME Energie

SUBLIME Energie est la première société à mission immatriculée en France et une start-up deeptech, fondée en juillet 2019 par Bruno Adhémar. Elle est notamment lauréate des concours i-Nov 2021 et EIC Accelerator 2025.

La raison d'être de l'entreprise est de : "Contribuer à la nécessaire révolution écologique, sociale et énergétique des territoires par le développement de la production et de la valorisation de gaz renouvelables bas carbone en remplacement de leurs équivalents fossiles".

Elle s'articule autour de trois missions :

- Développer la production, la valorisation et l'utilisation de l'ensemble du biogaz pour substituer les gaz renouvelables bas carbone à leurs équivalents fossiles.
- Développer l'économie circulaire, l'activité et l'indépendance des territoires, des paysans et des autres parties prenantes locales.
- Développer la recherche dans les domaines des gaz renouvelables, de l'économie circulaire et de la gestion responsable des entreprises, industrialiser ses résultats et les faire connaître notamment par l'enseignement

Projet financé par :



Contacts presse Edifice pour SUBLIME Energie

Stéphane Laurain – 06 98 58 38 35 – stephane@edifice-communication.com

Ilinca Spita - 06 64 75 12 98 - ilince@edifice-communication.com